



Cadre de référence

1. Nom officiel

Réseau de prévention de la maltraitance des aîné.e.s francophones de l'Ontario

2. Sigle/Acronyme

RPMAFO

3. Nom familial

Le Réseau

4. Logo

Le logo a été adopté dans la cadre de la rencontre qui a eu lieu le

5. Zone de service

Province de l'Ontario

6. Objet, mandat ou mission du groupe

6.1 Mission

Outiller les membres et soutenir les personnes aînées francophones contre toutes les formes de maltraitance.

6.2 Vision

Le RPMAFO est reconnu comme un mouvement rassembleur francophone pour contrer la maltraitance des personnes aînées par le biais de l'éducation, de la sensibilisation et de la prévention.

6.3 Valeurs

- Inclusion
- Collaboration
- Dignité
- Mieux-être

6.4 Mandat

Le RPMAFO a le mandat de regrouper des organismes multisectoriels, multiculturels et des individus qui agissent ensemble sur une base collaborative. Il encourage et stimule la participation communautaire des francophones afin de mettre de l'avant des actions et des programmes d'éducation, de sensibilisation et de promotion de la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées.

7 Objectifs

Le RPMAFO s'aligne sur les 3 piliers de la [Stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées](#), lesquels sont : la sensibilisation du public, la formation des fournisseurs de services et la coordination des services communautaires.

Notre objectif est d'être reconnu comme leader francophone à travers la province pour l'éducation, la sensibilisation et le développement de stratégies pour prévenir la maltraitance des personnes âgées francophones. Pour ce faire, le Réseau:

- Offre un espace de concertation et de collaboration en français pour discuter des enjeux liés à la maltraitance.
- Assure la collecte de données pertinentes et la recherche dans le domaine de la maltraitance.
- Facilite la coordination des ressources et des stratégies pour prévenir la maltraitance.
- Fait la promotion des attitudes et des points de vue positifs du public sur le vieillissement et propose des changements durables pour les personnes âgées.
- Identifie et explore les sources de financement possibles pour le développement, le maintien et/ou l'expansion d'initiatives et de programmes visant à répondre à la question de maltraitance.
- Développe un plan d'action et le met en œuvre.

8 Description du groupe

En 2017, la FARFO a fait une demande au Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) de l'Ontario pour offrir les ateliers du programme "*Ce n'est pas correct!*". Cinq (5) ateliers ont été offerts à travers l'Ontario en 2018.

Le 22 mars 2019 avait lieu, à Toronto, la première conférence provinciale à laquelle les

personnes participantes ont discuté de la mise sur pied d'un réseau d'intervenants francophones en maltraitance des personnes âgées. Durant la même année, il y a eu la publication du Livre blanc sur le vieillissement des francophones en Ontario, en partenariat avec la FARFO et l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO).

En 2021, Elder Abuse Prevention Ontario prend la relève et reçoit des fonds du MSAA pour la formalisation du Réseau provincial francophone. En février 2022 il y a eu trois consultations communautaires, soit deux bilingues et une en français; 60 organismes et individus ont pu discuter et offrir leurs suggestions.

Le 26 avril 2022, il y a eu le lancement officiel du Réseau auquel 18 membres ont participé.

Finalement la première rencontre du Réseau s'est tenue en mode virtuel le 18 mai 2022. Un comité exécutif provisoire a été formé avec le mandat de développer le cadre de référence, d'identifier les personnes intéressées aux divers postes de l'exécutif, lequel sera approuvé lors de la première assemblée générale.

9 Langue de travail

Français

10 Membres et composition

Les membres ont une expertise dans les services offerts aux personnes âgées, y compris les services de santé, les services sociaux et communautaires, le logement, les services financiers, juridiques et spirituels, etc.

Le nombre de membres n'est pas limité. Cependant, une représentation régionale, multisectorielle, multiculturelle et inclusive est recherchée. Ceci inclut entre autres et sans s'y limiter :

- Les services de soins de santé publics et privés, y compris les besoins spéciaux
- Les Entités de planification des services de santé en français
- Les services sociaux
- Les services aux victimes
- Les services d'urgence (Police, Paramédical, Pompier)
- Les services financiers (Banque, Coopérative, Courtage)
- Les services de conseil psychologique
- Les services de santé mentale communautaire
- Les services juridiques
- Les maisons de soins de longue durée
- Les maisons de retraite
- Les organismes de lutte contre la violence
- Les centres de vie active
- Les maisons d'hébergement

- Les regroupements des sans-abris
- Les clubs de l'âge d'or
- Le personnel médical (médecin, infirmier et infirmière)
- Les membres associés/conseils qui peuvent être appelés à participer à des activités et initiatives particulières
- Les personnes âgées et autres membres de la communauté

11 Rôle et responsabilités

11.1 Contribution des membres

Chaque membre du RPMAFO est appelé à :

- Assigner une personne représentante pour participer aux rencontres
- Participer aux activités et en faire la promotion

11.2 Composition du comité exécutif

Le comité exécutif est composé des postes suivants : Présidence, Vice-présidence, Secrétaire Trésorier/Trésorière et Représentants.es des comités. Le rôle et les fonctions du comité exécutif sont :

- Présidence
 - Prépare l'ordre du jour des rencontres
 - Préside les rencontres des membres
 - Valide et signe les factures
 - Participe à la rencontre mensuelle d'PMAO
 - Est porte-parole auprès des médias
 - Représente le Réseau auprès d'autres organismes et groupes
 - Est membre ex-officio dans chaque comité créé
- Vice-présidence
 - Collabore avec la Présidence
 - Remplace la présidence en cas d'absence et assume ses responsabilités
- Secrétaire Trésorier/Trésorière
 - Prend les notes de la rencontre et rédige le procès-verbal (PV) qui sera adopté à la rencontre suivante
 - Distribue le PV des rencontres ainsi que l'ordre du jour
 - Génère les bilans financiers
 - Assure la trésorerie du réseau et les paiements
- Représentants.es de comités
 - Fournit un leadership et s'assure que le comité exécute le mandat

- Acquitte les autres tâches que lui attribue le comité exécutif.

11.3 Nomination et durée de mandat des membres du Comité exécutif

La coordination générale des affaires du Réseau est assurée par le Comité exécutif. La nomination des membres du Comité exécutif tel que décrit à 11.2 est entérinée par les membres lors d'une assemblée générale annuelle (AGA), dont la date sera déterminée par le Comité exécutif.

Le Comité exécutif pourra former un comité de nomination qui se chargera d'assumer la responsabilité de l'appel de candidatures et de l'examen des candidatures qui seront proposées aux membres lors de l'AGA.

Le Comité de nomination est responsable de la politique de nomination et de sa mise à jour, laquelle sera approuvée par les membres.

Les membres du Comité exécutif peuvent servir un maximum de trois (3) mandats consécutifs de deux ans et peuvent présenter une nouvelle demande un an plus tard. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, le mandat d'un membre peut être prolongé au-delà de 3 mandats suite à l'approbation des membres en assemblée générale.

11.4 Coordination

Afin d'assurer une continuité et un appui opérationnel, un poste de coordination est essentiel pour la viabilité et la pérennité du Réseau. Les responsabilités sont les suivantes :

- Organise et participe aux rencontres du RPMAFO en tant que soutien technique;
- Appuie la Présidence dans la préparation des rencontres;
- Appuie le/la Secrétaire dans la rédaction des comptes-rendus des rencontres;
- Assure la gestion opérationnelle pour la mise en œuvre du plan d'action annuel.

11.5 Comités et groupes de travail

Les comités, sous-comités et groupes de travail seront créés au besoin pour travailler sur des projets spécifiques avant validation par les membres.

11.6 Code de conduite

Les membres du comité exécutif doivent faire preuve des normes les plus élevées en matière de comportement éthique et de conduite professionnelle dans le cadre de leur travail afin de garantir le maintien de la confiance du public.

11.7 Confidentialité

Les procès-verbaux consignent uniquement les questions qui sont considérées comme des informations publiques.

12 Rencontres

Le nombre de rencontres sera d'au moins quatre par année fiscale, et au besoin à la demande de la Présidence. Sauf exception, les membres ne se rencontreront pas en juillet et août.

Rencontres mensuelles avec EAPON (sauf en juillet et août) – Participation de la présidence ou de la vice-présidence en cas d'absence de la présidence.

L'ordre du jour avec tous les documents de travail ainsi que le procès-verbal de la dernière rencontre doivent être envoyés au moins une semaine avant la date de la rencontre.

13 Ressources

Les ressources suivantes sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité du Réseau :

- Une coordination, fournie par la FARFO, pour appuyer le réseau;
- Un soutien technique d'EAPO et de la FARFO;
- L'implication des bénévoles incluant des partenaires communautaires et autres.

14 Prise de décisions

La prise de décision se fera de préférence par consensus. Dans le cas contraire, ce sera par vote à 50 % + 1 voix.

15 Communications

Les rencontres se font en français et en mode virtuel.

Tous les documents sont en français à l'exception de ceux produits pour EAPO pendant la phase de formalisation qui seront bilingues français/anglais.

Pendant la phase de formalisation, les documents produits pour communication publique devront être bilingues et validés par EAPO avant leur publication.

Le présent cadre de référence est disponible en anglais.

16 Entente EAPO et la FARFO

- EAPO : Création du Réseau provincial francophone et développement d'outils de formation par une personne ressource francophone bilingue.
- FARFO : Création et promotion du Réseau provincial francophone RPMAFO, développe la membriété, planifie les activités et organise des sessions de formation et d'information en collaboration avec EAPO et toute autre source d'appui.

17 Approbation du cadre de référence

Document bilingue qui sera entériné par l'Assemblée générale.

Ce cadre de référence sera révisé tous les 2 ans, ou au besoin sur demande du comité exécutif.

Ce cadre de référence a été adopté le : 8 novembre 2022.

Présidence du Réseau : Denise Lemire

Date : 8 novembre 2022

Direction générale d'EAPO : Marta Hajek

Date : 8 novembre 2022

Direction générale de la FARFO : Michel Tremblay

Date : 8 novembre 2022